

RECTICEL

Société anonyme
Avenue du Bourget 42
1130 Bruxelles (Haren)
R.P.M. Bruxelles 0405.666.668

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ETABLI CONFORMEMENT AUX ARTICLES 7 :199 ET SUIVANTS DU CODE DES SOCIETES ET DES ASSOCIATIONS

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Afin de conserver toute la flexibilité nécessaire, le Conseil d'Administration propose de créer un nouveau capital autorisé et de l'autoriser à utiliser ce nouveau capital autorisé pendant une période de cinq ans, en deux tranches distinctes et à deux fins spécifiques :

1) un capital autorisé égal à cinq (5) pour cent du capital émis à la date de la présente résolution, à utiliser uniquement par le Conseil d'administration pour les plans de droits de souscription des dirigeants et du personnel du Groupe Recticel au cours des cinq prochaines années dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions du Groupe Recticel. La tranche annuelle de droits de souscription sera également à chaque fois spécifiquement soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale conformément aux principes de gouvernement d'entreprise applicables.

2) un capital autorisé, égal au maximum à vingt (20) pour cent du capital émis à la date de la présente résolution afin d'être utilisé par le Conseil d'administration aux seules fins de réaliser et/ou de financer des acquisitions stratégiques par le Groupe Recticel, par l'émission d'actions, d'obligations convertibles ou d'autres instruments liés à des actions.

Le Conseil d'Administration propose que ces deux autorisations soient valables pour une durée de cinq ans. Le Conseil d'Administration ne sera expressément pas autorisé à utiliser ces pouvoirs en cas d'OPA sur les titres de la société.

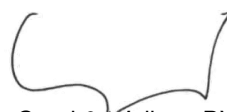
Il va de soi que le Conseil d'Administration n'utilisera ces pouvoirs qui lui sont conférés que dans le cadre de la loi et toujours et uniquement dans les circonstances où cela peut être nécessaire ou utile pour atteindre l'objet social et dans l'intérêt de la société.

29 avril 2025

Pour le Conseil d'Administration



D.A.S.T. BV
Président
Représentée par
Wim Dejonghe



Coral & Wallace BV
Administrateur Délégué
Représentée par
Jan Vergote